



## Mitigeur cuisine

-----  
Par odin

bonjour

etant en location mon mitigeur de cuisine ne veut plus faire couler de l'eau (tarte ou autre)

si je fait venir un plombier qui a la charge de la facture le propriétaire ou moi

(le mitigeur a été changé l'année dernière par le propriétaire)

merci de votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le détartrage ou remplacement du joint sont des charges locatives.

Si le robinet est défectueux, il faut en aviser le bailleur qui devra le remplacer, éventuellement sous la garantie légale de conformité de 2 ans.

-----  
Par vivi2501

Si vous habitez un logement social et si le robinet est défectueux, votre bailleur le fera remplacer à ses frais, même au-delà des deux ans de garantie légale. Adressez-lui un email

-----  
Par janus2

si je fait venir un plombier qui a la charge de la facture le propriétaire ou moi

Bonjour,

Dans tous les cas, si vous faites venir un plombier sans que le bailleur ne vous y ait autorisé, c'est vous qui en supporterez la facture, même si les travaux ne sont pas des réparations locatives.

Il est donc préférable d'en parler avant avec votre bailleur...